

## PROCES VERBAL DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020

Président : M. Didier LAUBÉRAT

Secrétaire : Mme Evelyne OCCELLY

Présents : MM Damien DUQUESNOY, Mathieu EVRARD, Daniel GARNIER, Franck JUILLOT, Ivan KHARABA, François NOUVEAU.

Mmes Nadège BAROILLER, Estelle BORGES, Isabelle DURAND, Evelyne OCCELLY, Coralie SCHAEFFER.

Absents : Elisabeth ANDRE, Mallaury POISSON, Rose RAFFIN.

Elisabeth André donne pouvoir à Nadège Baroiller.

Mallaury Poisson donne pouvoir à Daniel Garnier.

Rose Raffin donne pouvoir à Damien Duquesnoy.

Préambule de M. le Maire :

- 1) La séance de ce conseil est filmée et retransmise en direct sur Facebook. Le public n'est pas dans le champ de la caméra. Les conditions font parties de la première délibération de ce soir.
- 2) Evolutions des conditions sanitaires dans le département : communiqué de presse de la préfecture reçu cet après-midi : taux d'incidence de 216/100 000 habitants. Le département n'est pas impliqué par le couvre-feu. Néanmoins, un certain nombre de mesures vont entrer en vigueur à compter de samedi 17 octobre 00h00 :
  - Les fêtes privées, cérémonies, mariages, soirées, événements festifs ou associatifs... dans des salles des fêtes, dans des salles polyvalentes ou tout autre établissement recevant du public seront interdites ;
  - Les restaurants devront appliquer un protocole sanitaire renforcé notamment la limitation à 6 du nombre de clients par table et l'enregistrement du nom des clients ;
  - Interdiction des rassemblements, réunions ou activités de plus de 6 personnes sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public, à l'exception des manifestations revendicatives, rassemblements à caractère professionnel, des services de transports de voyageurs, des ERP, des cérémonies funéraires, des visites guidées organisées par les personnes titulaires d'une carte professionnelle et des marchés.
  - extension du port du masque dans l'ensemble de la commune de 7h à 23h pour les plus de 11 ans pour Le Creusot, Montceau-les-Mines, Le Breuil, Torcy, Montchanin, Montcenis, Blanzy, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines, Saint-Eusèbe, Autun ;
  - fermeture des débits de boissons à 22h ;
  - interdiction de rassemblements organisés dans les établissements recevant du public réunissant plus de 1000 personnes de façon simultanée ;
  - interdiction de vente et consommation d'alcool sur la voie publique.

Approbation du compte-rendu de la séance d'installation du conseil municipal du 4 août 2020 : approbation à l'unanimité.

### **Délibérations :**

Le Conseil émet un avis favorable aux délibérations suivantes :

→ Avenant règlement intérieur retransmission Facebook :

Sans préjudice des pouvoirs détenus par le Maire en vertu de l'article L.2121-16 du CGCT, les séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

- Les services de la ville filment et retransmettent en direct les séances de conseils municipaux dans leur intégralité sur la page officielle Facebook de la commune, sauf en cas de décision de huis-clos.
- Le public présent dans la salle ne sera pas dans le champ de la caméra.
- La vidéo restera sur la page Facebook de la commune.
- Le matériel sera géré par un agent présent dans la salle.

Intervention de M. Kharaba :

*-Je vous rappelle que j'avais lors du premier conseil municipal sollicité la possibilité de retransmettre en live les séances de notre conseil municipal. Mr le maire avait accepté puis après s'était opposé assez violemment puisqu'il avait dit et ça avait été marqué lors du compte rendu du conseil municipal que tant*

*qu'il serait maire il n'y aurait pas de retransmission qui serait faite. Le 9 septembre dernier, en prévision de la rentrée municipale, j'ai écrit à Mr le Préfet pour demander à ce qu'il me rappelle la loi en lui expliquant l'attitude de M. le Maire de Marmagne sur la question de la diffusion audiovisuelle des conseils municipaux. M. le Préfet a envoyé ma demande à M. le sous-préfet d'Autun qui m'a écrit une lettre pour accuser réception, disant qu'il allait prendre contact avec le Maire de Marmagne pour lui faire un rappel à la loi. Ceci fût fait par courrier du 18 septembre dernier et le sous-préfet m'a envoyé la réponse qu'il a faite à Monsieur le Maire de Marmagne pour lui parler qu'effectivement les conseils municipaux peuvent être diffusés sur les sites internet comme Facebook ou YouTube. La seule contrainte est qu'il ne faut pas filmer les personnes qui participent en auditeurs, par contre nous tous nous pouvons être filmés, nous sommes des personnes publiques, et donc à ce titre nous pouvons être filmés. Il a semblé très important pour nous que ces conseils municipaux soient filmés de façon à ce que la population soit informée de ce qui s'y passe et de nos délibérations ici. C'est le minimum de la démocratie donc je me réjouis qu'enfin nos conseils municipaux soient filmés, d'autant plus en ces temps de pandémie où le public ne peut pas venir. Même si je sais très bien que le public ne venait pas en masse assister à nos conseils, ils vont pouvoir assister vraiment à nos délibérations et c'est un gain pour la démocratie. Je rappelle que de très nombreuses communes ont mis en place ce système donc je ne veux que louer que ce système soit enfin mis en place. Ça sert à ça l'opposition, à faire avancer les choses notamment dans ce sens-là.*

*M. le Maire précise que comme indiqué lors du Conseil Municipal du 25 mai 2020, sa position pouvait évoluer en fonction des circonstances, ce qui est fait ce jour.*

Le Conseil valide l'avenant au règlement intérieur pour la retransmission des conseils municipaux (unanimité).

→ Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Le Répertoire Electoral Unique (REU), géré au niveau national par l'INSEE, a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les inscriptions peuvent dorénavant se faire jusqu'à 6 semaines avant les scrutins.

L'INSEE gère ce répertoire électoral unique, notamment pour éviter les doubles inscriptions. Les électeurs ont désormais un Identifiant National d'Electeur (INE) unique et permanent.

Les commissions de contrôle (une par commune) sont compétentes pour exercer un contrôle a posteriori des décisions du maire.

Dans le cas de la commune de Marmagne, où 2 listes ont été présentées lors des élections, la commission doit être composée de 3 conseillers de la première liste et 2 de la deuxième liste.

Les réunions (au minimum 1 par an) sont publiques.

Désignation des 5 membres de la commission de contrôle des listes électorales :

- Damien Duquesnoy
- Mathieu Evrard
- Coralie Schaeffer
- Ivan Kharaba
- Evelyne Occelly

Le Conseil valide la liste des 5 membres à la commission de contrôle des listes électorales (unanimité).

→ Désignation des délégués SYDESL :

Le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire) est un syndicat mixte administré par un Comité Syndical qui a comme compétences les énergies « électricité, gaz et éclairage public ». Les membres du Comité Syndical sont élus parmi les délégués désignés par les communes.

La commune de Marmagne doit désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Il est proposé au Conseil de désigner :

- Délégués titulaires : Daniel GARNIER et François NOUVEAU
- Délégué suppléant : Mathieu EVRARD

Intervention de M. Kharaba :

- Le nom de M. Didier Laubérat était écrit sur le document de travail envoyé quelques jours plus tôt en tant que suppléant.

M. le Maire répond qu'effectivement, il était inscrit en tant que délégué suppléant, mais qu'il préfère que ce soit M. Mathieu Evrard à ce poste.

Le Conseil valide la désignation des délégués SYDESL (unanimité).

→ Réglage des horloges SYDESL :

A l'occasion de la foire artisanale et commerciale organisée par l'entreprise Bouhand, il a fallu modifier le réglage des horloges de l'éclairage public au niveau du carrefour afin que le secteur reste éclairé toute la nuit. Cette intervention sera facturée 35,44 € par le SYDESL.

Le Conseil valide la contribution de la commune pour cette intervention (unanimité).

→ Dissolution CCAS :

Dans le cadre de la simplification administrative, la commune de Marmagne souhaite dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale, comme la loi de 2015 l'autorise. En effet, le CCAS dispose d'un budget annexe avec le compte d'exploitation inhérent. Pour une petite commune comme Marmagne, il est de bon sens de penser que les bénévoles du CCAS ne sont pas là pour voter un budget et des comptes d'exploitation. Il est préférable de les réunir pour assurer la fonction première du CCAS, à savoir le service d'aide aux administrés et aux personnes dans le besoin.

Bien évidemment, il est remplacé par une commission communale (Commission Actions Sociales) qui a les mêmes délégations, la même enveloppe budgétaire, les mêmes pouvoirs et quasiment la même composition. Les dépenses sont supportées par le budget général.

Le Conseil valide la suppression du Centre Communale d'Action Sociale de la commune (unanimité).

→ Remboursement acomptes salle polyvalente :

Des particuliers avaient réservé la salle polyvalente Hélène Vaillau pour cet été et entre le mois de septembre et novembre. Des acomptes avaient été versés d'un montant de 80 € par location. En raison des conditions sanitaires, quelques particuliers ont déplacé leur location.

Suite à l'arrêté préfectoral portant interdiction des rassemblements festifs de plus de 30 personnes dans les ERP (Etablissement Recevant du Public), les particuliers souhaitent annuler leur location et demandent le remboursement de leurs acomptes (6 particuliers).

Le Conseil valide le remboursement des acomptes de location de la salle polyvalente (unanimité).

→ Création poste ménage micro-crèche :

Actuellement, la micro-crèche fonctionne avec un taux de remplissage important. Aussi les 4 agents ne disposent que de peu de temps pour le ménage qui doit être réalisé au quotidien.

De ce fait, les agents réalisent de nombreuses heures supplémentaires.

Aussi, pour limiter ces heures supplémentaires, il est proposé au Conseil de prendre un nouvel agent en CDD à raison de deux heures par jour lorsque la structure est ouverte.

Intervention de M. Kharaba :

- Est-ce que cette dépense était prévue dans le budget ?

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une réorganisation du service et compte-tenu du nombre important d'heures supplémentaires des agents déjà en poste à la micro-crèche, il s'agit donc d'une réduction des dépenses.

Le Conseil valide la création d'un poste supplémentaire à la micro-crèche pour le ménage pour une durée de 6 mois (unanimité).

→ Demande de subvention à la Région pour le cabinet médical :

Dans le cadre du dossier de financement du cabinet médical, il convient de monter des dossiers de demande de subvention au fur et à mesure que le dossier technique évolue et s'affine. A ce jour, une demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide « Aménagement du territoire – Soutien à la coordination en santé en proximité des territoires » auprès de la Région Bourgogne Franche Comté est en attente de validation.

Le Conseil autorise M. le Maire à réaliser un dossier de demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté (unanimité).

→ Fixation des loyers cabinet médical :

Toujours dans le cadre de la demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté, il est demandé une délibération du Conseil fixant les loyers du futur cabinet médical.

Suite à une simulation avec différents prix au mètre carré (10 €, 11 € et 12 €), le Conseil décide de valider un prix de location des locaux à 11 € HT du mètre carré.

Intervention de M. Kharaba :

- Est-ce que le prix pourra évoluer à l'avenir ?

M. le Maire répond que ce sont des prix indexés et que ceux-ci ne pourront pas évoluer. Se prononcer sur ce sujet aujourd'hui est compliqué alors que le bâtiment n'est même pas encore construit, que le calcul n'est pas simple, mais c'est indispensable pour les demandes de subvention.

- Connait-on les charges et loyers des médecins et des infirmières actuellement ?

M. le Maire répond que les médecins sont actuellement à domicile, donc que nous ne connaissons pas leurs frais. Les infirmières quant à elles paient un loyer de 305 €.

Intervention de M. Duquesnoy :

- Peut-on faire une comparaison avec les loyers d'autres communes alentour ?

M. le Maire répond qu'il connaît les prix à Montchanin qui sont plus élevés, mais que la comparaison est difficile.

Le Conseil fixe le prix de location à 11 € HT au mètre carré pour les locaux destinés aux professionnels de santé (unanimité).

→ Remboursement des livres de Noel 2019 association école :

L'an passé pour Noël, un spectacle a été offert aux enfants de l'école par la commune. Un livre a également été offert à chaque enfant. Le fournisseur n'acceptant pas le paiement par mandat administratif, l'association PG Boudot a réglé la facture des livres d'un montant de 117,80 € par chèque. Il est donc nécessaire de rembourser l'association en lui versant une subvention équivalente à la facture.

Le Conseil valide le remboursement des livres de Noel 2019 à l'association de l'école (unanimité).

Intervention de M. Kharaba :

- Je voulais prendre la parole sur un sujet qui a trait à l'école : c'est en réalité, interpellé par des parents d'élèves sur la question de la cantine scolaire, qui est une question qui préoccupe certains parents d'élèves et on m'a fait part de la réunion qui avait eu lieu en novembre de l'année dernière sur le sujet de la cantine dans laquelle il avait été souligné que la cantine pouvait mal se dérouler pour les enfants et il y a une enseignante qui a été, et ça a été repris lors du conseil d'école jusqu'à souligner, je cite l'enseignante : "que certains enfants se rendent malades à l'idée d'aller à la cantine, et ces enfants lui demandent jusqu'à 20 fois par jour, dans la matinée pardon, s'ils déjeunent ce jour-là". Donc on est face à un problème important de fonctionnement de ce service municipal dont vous êtes responsable en tant que maire et nous souhaiterions que l'engagement que vous aviez pris de mettre en place une réunion de travail sur le sujet de la cantine soit fait (date du 5 novembre 2019). C'est un problème qui nous semble très important et on va suggérer de mettre en place une commission pour résoudre les problèmes de la cantine, alors je rajoute que cette semaine ou la semaine dernière, il s'est passé quelque chose qui est vraiment dommageable, c'est que la directrice de l'école a pris une punition collective pour ses élèves parce que ils s'étaient mal comportés durant le temps de cantine, donc là c'est sur le plan de l'éducation nationale c'est un vrai problème d'abord parce qu'on a pas le droit de mettre des punitions collectives et ensuite par ce que c'est hors sujet scolaire. Ce que je vous propose, c'est de répondre à cette préoccupation des parents sur la question du fonctionnement de la cantine en mettant

*en place une commission présidée par un élu moi j'aurais tendance à dire que la personne la plus appropriée c'est Nadège Baroiller qui préside cette commission et que l'on mette dans cette commission des élèves qui mangent à la cantine et qui sont des délégués de classe, des parents d'élèves qui ont des enfants qui vont à la cantine, et bien évidemment, qu'on mette dans cette commission des représentants du personnel de la cantine, tout ça pour essayer d'arranger les choses et qu'on soit dans un dialogue et qu'on puisse apporter que du mieux sur la question de la cantine.*

*Monsieur le Maire répond que la question est hors sujet et qu'elle aurait dû être demandée dans les questions diverses les jours précédant le Conseil, comme cela est inscrit dans le règlement intérieur. Néanmoins, il est d'accord pour en parler à la fin du Conseil et mettre en place dans le futur une commission présidée par un élu, avec des parents d'élèves.*

→ DM budget communal et BS budget micro-crèche :

Concernant le budget micro-crèche, il convient de procéder à des décisions modificatives (DM). Il s'agit de virements de crédits d'un chapitre à un autre sur le budget principal commune d'un montant de 77 568,80 € afin d'effectuer des ajustements budgétaires sur le budget annexe de la micro-crèche.

Les recettes d'investissement inscrites au chapitre 13 du budget micro-crèche seront basculées en restes à réaliser. Ces ajustements permettront d'établir un nouvel équilibre réel en diminuant le déficit reporté de 2019. Ces nouvelles écritures sur le budget annexe micro-crèche seront reportées sur un budget supplémentaire (BS).

Le Conseil valide les décisions modificatives et le budget supplémentaire de la micro-crèche (unanimité).

→ Indemnité gardiennage église 2020 :

En 2018, la paroisse de l'Epiphanie avait fait une demande concernant le gardiennage de l'église de Marmagne. Le conseil municipal avait délibéré en fixant une indemnité de gardiennage à hauteur de 200 € par an (basée sur les plafonds applicables pour le gardiennage des églises communales – plafond maxi fixé à hauteur de 479,86 € pour 2019). Cette indemnité a été attribuée à une habitante de Marmagne qui se charge notamment de l'ouverture et la fermeture de l'église ainsi que de l'entretien intérieur.

Suite aux élections municipales, il est demandé au Conseil de délibérer pour fixer l'indemnité de gardiennage pour l'année 2020.

Le montant restant le même durant toute la mandature, les conseillers proposent de valoriser le travail par une augmentation de l'indemnité à 250 €.

Le Conseil fixe l'indemnité de gardiennage pour 2020 à 250 € (unanimité).

→ Commission Communale des Impôts Directs :

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) prévue dans chaque commune est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission.
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

Ces commissaires sont désignés par les soins du Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (24 personnes pour les communes de moins de 2 000 habitants), dressée par le conseil municipal.

Le Conseil valide la liste des contribuables qui sera présentée à la Direction Départementale des Finances Publiques (unanimité).

→ Suppression de la régie de recettes « photocopies, droits de place ». :

Depuis de nombreuses années, la commune avait mis en place une régie de recettes pour les photocopies demandées par les particuliers (0,25 € par photocopie) et les envois de fax (1,65 €). Cette régie permettait également d'encaisser des droits de place pour les camions d'outillage.

Il a été constaté que, désormais, peu de photocopies et envois de fax étaient réalisés par les particuliers. Quand aux droits de place pour les camions d'outillage, un titre de recettes peut être émis comme pour le camion pizzas, le fromager et le boucher.

Cette régie n'a donc plus de raison d'être. Pour les personnes qui demandent encore quelques photocopies, ce service sera gratuit.

Le Conseil valide la suppression de la régie de recettes « photocopies, droits de place, fax » (unanimité).

### **INFORMATIONS :**

#### → CUCM : Modification du ramassage des OM :

La gestion des déchets d'une manière générale est une compétence de la Communauté urbaine Le Creusot Montceau. La collecte des déchets est un des services de cette compétence.

Dans le but d'une part de réduire les frais de la collecte, et d'autre part de réduire la facture énergétique du service et de rationaliser le service, la CUCM a récemment validé son PCAET (Plan Climat Air Energie du Territoire). Dans ce plan, il est inscrit que la CUCM doit réaliser de réels efforts et notamment travailler sur le bilan carbone du service.

Une première réunion exposant les principes a eu lieu. Le principe général serait de développer au maximum les points d'apports volontaires, réduisant de fait la collecte en porte à porte. De même, il semblerait que la collecte des ordures ménagères recyclables (jaune) actuellement hebdomadaire passe à quinze jours. Ceci a été pratiqué durant le confinement et a bien marché. L'idée est de retravailler entièrement le réseau des collectes, le ramassage va évoluer sur une échéance à environ 6 mois.

Il est possible qu'une réunion publique soit organisée lorsque la CUCM aura présenté son plan d'action.

#### Intervention de M. Kharaba :

- Pour les poubelles jaunes, ça va poser problème parce qu'aujourd'hui on reçoit de plus en plus de colis par correspondance, et donc on génère de plus en plus de déchets cartonnés et moi je le vois aux Thubes, les poubelles jaunes sont très vite pleines.

- Nous devons être des bons citoyens et lorsque les poubelles débordent, il faut conserver les cartons chez nous parce que sinon quand il y a de la pluie ou du vent, les cartons se retrouvent dans les champs à côté. Comment alerter sur la capacité des poubelles qui ne suffit pas ?

Et le deuxième problème concerne la taille des cartons en comparaison du trou des poubelles. Il faudrait des bacs un peu plus importants avec des fentes, un peu comme à la déchetterie.

M. le Maire répond qu'il est tout à fait possible de demander des bacs supplémentaires à la CUCM.

#### → Numérotation des rues :

Ce dossier est repris et complété par Daniel Garnier et François Nouveau. Il reste quelques visites de terrain à réaliser afin de vérifier le besoin en indicateurs de noms de hameaux. La demande de devis pour la réalisation de l'ensemble des besoins pourra être lancée par la suite. L'objectif est de solder le dossier pour la fin d'année.

#### Intervention de M. Kharaba :

Ce dossier est vraiment important pour les habitants des hameaux, et les livreurs qui ont souvent des difficultés pour trouver les habitations.

#### → Installation de vidéo surveillance au Stade du Chambon :

Au vu des dégradations constatées tout au long du printemps et de l'été d'une part, de la construction d'un City Parc et l'installation d'un défibrillateur d'autre part, il est apparu indispensable de placer les équipements du stade du Chambon sous protection vidéo. 3 caméras fixées sur la salle des sports permettent la surveillance du site. Cet investissement figurait dans les dépenses d'investissement dans le budget 2020.

Le Préfet de Saône-et-Loire a adressé un arrêté autorisant la mise en place d'un système vidéo sur le site du Chambon.

Une information a été réalisée auprès des riverains.

Le système est opérationnel depuis le vendredi 9 octobre.

Interventions de M. Kharaba :

- *Quid de la conservation des images ?*

*M. le Maire répond que la conservation des images se fait sur 30 jours glissants, ensuite tout est détruit.*

- *M. Kharaba reprend : Vendredi 9 octobre, j'ai été alerté sur la question des badges de l'équipe de foot. Est-ce que vous pouvez nous faire une information sur ce point puisque soit il y a eu un problème technique, soit vous avez désactivé les badges d'accès aux locaux de l'équipe de foot. Ils m'ont signalé qu'ils ne pouvaient plus accéder à leur matériel, donc est-ce que vous pouvez nous expliquer ce qui s'est passé ?*

*M. le Maire explique que le club du Chambon est équipé d'un accès par badge nominatif. Les entrées et les sorties peuvent être lues grâce à un logiciel. Une convention signée entre la mairie et le FCM stipule que les bâtiments doivent être fermés à minuit. Si des personnes sont encore dans les locaux à minuit, le téléphone sonne et un mot de passe doit être donné. Si les personnes présentes ne répondent pas, ce sont les élus qui sont appelés, dans l'ordre M. le Maire, puis Daniel Garnier et François Nouveau. M. le Maire a le listing des appels durant l'année. Ces abus ont conduit à désactiver les badges de deux membres du club. 8 à 10 autres membres sont toujours en possession de leur badge et peuvent donc ouvrir et fermer les locaux.*

*M. le Maire explique qu'il a reçu la démission du Président du FCM et qu'il est inquiet pour l'avenir du club. Seuls 5 % des licenciés du club sont de la commune. Beaucoup de jeunes de Marmagne partent jouer dans d'autres communes. Il a proposé de mettre en place une commission pour échanger et travailler sur l'avenir du club. C'est désormais au FCM de décider.*

→ Réalisation du City Parc au Stade du Chambon :

La construction du City Parc débutera lundi prochain. Celui-ci était inscrit au budget de cette année.

Le délai de construction est de 8 jours environ. Il est fourni et construit par la société Kompan, référence dans le domaine des jeux extérieurs. Les jeux du jardin de la Tuilerie et ceux de l'école installés depuis 2009 et 2014 sont de la marque Kompan et ils sont toujours en très bon état.

Cet équipement vient compléter les structures existantes du site du Chambon, et il était demandé par les jeunes de la commune. Il est également attendu par le Football Club qui pourra réaliser des entraînements et des jeux de ballon sur ce City Parc.

Intervention de M. Duquesnoy :

- *Est-ce que le City Parc est dans la zone de surveillance ?*

*M. Le Maire répond par l'affirmative.*

→ Réalisation des trottoirs Rue de la Croix Blanchot CUCM :

Les travaux de réhabilitation des trottoirs de la Rue de la Croix Blanchot sont terminés. Ils ont été réalisés et financés par la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau.

→ Réalisation de la voirie lotissement Croix Jeangoux Tranche 2 :

Les travaux de finition du lotissement de la Croix Jeangoux Tranche 2 ont été réalisés cette semaine par l'entreprise Eurovia, mandataire du marché de travaux. La chicane mise en place est très efficace pour lutter contre les excès de vitesse dans le lotissement.

Intervention de Mme Borges :

- *Quid du stop du parking de l'école sur la Route de la Croix Blanchot ? N'est-il pas possible de modifier ce stop qui est vraiment dangereux ?*

*M. le Maire répond qu'il est interdit de mettre un miroir. L'inversion du sens de circulation a déjà existé mais n'a pas fonctionné. Toute la circulation sera réorganisée lorsque le terrain à côté sera aménagé par la commune.*

→ Participation à la foire commerciale Marmagne :

Monsieur Bouhand et des artisans et commerçants de la commune ont souhaité organiser une foire économique sur la commune de Marmagne.

C'est un arrêté préfectoral qui a autorisé la manifestation.

La commune de Marmagne a mis à disposition les chapiteaux, les tables, les bancs, les barrières Vauban...

C'est également la commune qui a géré le dossier de demande de déviation, obtenu l'autorisation auprès du Conseil Départemental, et supervisé le bon fonctionnement des mesures sanitaires tout au long du week-end.

→ Repas des aînés :

En raison de la crise sanitaire et des arrêtés préfectoraux inhérents, la Commission Actions Sociales dans sa séance du 8 octobre a décidé d'annuler le repas des aînés offert chaque année par la municipalité. En contrepartie, un colis sera adressé à ces personnes. Les enveloppes pour les réponses seront distribuées dans les jours à venir.

→ Ouverture Ages et Vie :

Le site d'accueil Ages et Vie a ouvert ses portes mardi 14 octobre 2020.

M. le Maire a reçu ce jour la responsable du site de Marmagne.

A ce jour, 4 personnes sont installées dans la structure, 3 de plus au 02 novembre.

Intervention de M. Kharaba :

- Est-ce que la totalité des bâtiments est ouvert ?

M. le Maire répond que tous les travaux nécessaires suite à une malfaçon ont été réalisés, le problème venait du polystyrène posé qui s'était affaissé. Tout a été réparé et refait à l'identique sans un gros surcoût, et donc la totalité des bâtiments sont ouverts.

- Comment se fait-il qu'Ages et Vie ait envoyé un courrier à tous les habitants de la commune ?

M. le Maire répond que c'est une société privée, et qu'elle a dû acheter un fichier.

→ Recensement 2021 :

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Le territoire de la commune devrait être découpé en 3 districts, ce qui impose le recrutement de 3 agents recenseurs.

La commune est donc à la recherche de 3 agents recenseurs dont le profil doit être le suivant :

- Disponibilité sur les 4 semaines
- Permis de conduire
- Connaissance informatique
- Sens du contact et discrétion

→ Nominations :

Daniel Garnier : CUCM :

Commission d'évaluation des impôts locaux de la valeur locative.

Commission accessibilité et mobilité

François Nouveau : Vice-président du Syndicat des bassins versants de l'Arroux et de la Somme.

Didier Laubérat : CUCM

Président de Creusot Montceau Recyclage

Membre de la commission d'appel d'offre

Membre de la commission du haut débit

Siège au Conseil d'administration de la société Ecosphère (Agence économique de la CUCM)

Membre de la commission permanente de l'habitat et de l'urbanisme.

Intervention de M. Kharaba :

*M. LAUBERAT, je voulais vous féliciter, ce sera un petit pied de nez, vous l'avez compris, d'être devenu président de Creusot Montceau Recyclage. Maintenant on va pouvoir vous appeler Monsieur Poubelle de la CUCM. Je veux louer ici la perspicacité de monsieur le Président de la Communauté Urbaine de vous avoir demandé de devenir le monsieur poubelle de la CUCM. Avait-il en tête la question de la décharge illégale de Marmagne que vous avez couvert durant 11 ans ? S'est-il dit, le Maire de*



*Marmagne est tellement peu au fait de la réglementation sur la gestion des déchets qu'il faut qu'il soit mis à un poste où il apprendra pour le bien-être des Marmignauds ? Je ne le sais, je souhaite seulement que vous ferez partager vos nouvelles connaissances à vos amis les Garnier afin qu'ils cessent définitivement de polluer nos territoires avec leurs décharges sauvages et illégales. Encore toute mes félicitations pour cette nomination monsieur Poubelle !*

*Demande de M. Kharaba :*

*- Monsieur le Maire, nous n'avons pas de questions diverses, nous avons une demande, nous vous demandons de nous donner les plans des routes et chemins publics de notre commune avec le nom des collectivités qui en sont propriétaires ou qui ont la charge de leur entretien.*

*M. le Maire répond* *qu'il n'y a pas de plan des chemins ruraux. C'est un dossier très complexe et très compliqué. Pour consulter les plans, il suffit de se connecter sur le site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr). De plus, il y a plusieurs types de chemins : chemins de desserte, chemins ruraux, chemins d'exploitation, chemins privés, qui appartiennent soit au domaine public, soit au domaine privé de la commune.*

*-M. Kharaba reprend : La commission chemins ne sert-elle pas à cela ?*

*M. le Maire répond* *que la Commission Communication – Associations – Chemins s'occupe des chemins de randonnée.*

Séance levée à 20h03.